



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire
Emilie Jankowiak
Secrétaire académique SNEP-FSU Lille
s3-lille@snepfsu.net

Madame Le Recteur,
Madame La Directrice de l'EAFIC,
Mesdames Ridou et Plancq, IA-IPR EPS

à Lille, le 21 mars 2025

Objet : sondage plan académique de formation, professeurs EPS.

Madame le Recteur, Madame la directrice, Mesdames les IA-IPR EPS,

Ce mercredi 19 mars les professeurs EPS de l'académie ont reçu dans leur boîte académique une invitation à participer à un sondage concernant leurs besoins en formation dans le cadre de la construction du plan académique de formation 2025-2026.

S'enquérir des besoins des collègues en termes de formation nous semble une bonne chose.
En réaction, plusieurs questions et remarques traversent la profession :

La date du 31 mars comme date limite pour répondre au questionnaire a été arrêtée, pourquoi ?
Cela contraint le SNEP à vous adresser ce courrier en urgence.

Dans le cadre du dialogue social, le SNEP-FSU n'a pas, sauf erreur de notre part, été informé de l'élaboration et de la publication de ce sondage, pourtant nous avons abordé le sujet des nouvelles modalités de formation en audience et en GT, en exprimant beaucoup d'inquiétudes. Nous vous sollicitons pour être destinataires des résultats de ce sondage, ainsi que la profession.

Sur le fond, nous souhaitons vous adresser quelques remarques et questions :

- Le corps du mail fait état d'un cahier des charges. Quelle est la déclinaison académique du cahier des charges national ? S'inscrit-il en complète adéquation avec la consigne nationale ou en décalage comme cela se fait dans d'autres académies, notamment sur les temps de formation ?
- Il est demandé à chaque enseignant de préciser son type d'établissement, la commune, de préciser s'il est coordonnateur ou pas. La confidentialité est compromise. Quid des communes où il n'y a qu'un établissement ?
- Les questions sont bloquantes si elles ne sont pas renseignées et ne permettent pas de passer à l'étape de validation. Pourtant les choix proposés ne correspondent pas forcément aux attentes des collègues. À la question 6 qui traite des temps de formation, les collègues doivent ordonner 5 temps identifiés : le samedi matin, le mercredi après-midi, les créneaux en fin de journée, un temps de la semaine sans responsabilité d'élèves, les vacances scolaires. Comme pour les autres questions pourquoi un champ « autre » n'apparaît pas ?
- Dans ces modalités (question 6) le mercredi après-midi est également retenu comme plage de formation. Quid de ce temps réservé à la participation des collègues aux compétitions UNSS ? C'est un bien mauvais signal dans la conjoncture actuelle que traverse l'UNSS au niveau national jusqu'au niveau local. Les freins à la dynamique de l'UNSS sont déjà pourtant bien nombreux.
- Enfin le SNEP et la FSU ne cessent de dénoncer ces nouvelles modalités de formation (plages horaire proposées) qui se feront au détriment des femmes (plus en charge du travail domestique que les hommes). Le plan académique d'action égalité professionnelle entre les hommes et les femmes nous engage pourtant à tout mettre en œuvre pour réduire les écarts. Le questionnaire ne prévoit même pas de genrer les résultats puisqu'aucune question ne se rapporte au genre du déclarant. Là encore un bien mauvais signal lancé à la profession, notamment aux femmes qui sont de plus en plus à désertier notre métier de professeur EPS.

Nous vous prions de croire, Mesdames, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Émilie JANKOWIAK pour le SNEP-FSU

